



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 65
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Brigitte POPARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Aziza AGLAGAL
Madame Céline TONOT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Catherine MINAUX	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Isabelle BARDIN
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Guillaume RUET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Monique BAYARD	Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Jean-Marie BENEY
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Manuella SCHAEFFER

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Fabian RUINET	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Schéma de mutualisation – Déclaration d'intention

Dans un contexte d'évolution constante des attentes des usagers et de contraintes budgétaires renforcées, l'intercommunalité constitue un levier essentiel pour permettre aux communes de conduire leur action de manière plus efficace et coordonnée. Elle permet de porter des projets à une échelle pertinente, de mutualiser les moyens et d'apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire.

Dans ce cadre, la mutualisation apparaît comme un prolongement opérationnel de cette dynamique, en organisant la mise en commun de ressources humaines, techniques et financières entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses membres. Au-delà des économies d'échelle qu'elle permet, elle favorise l'amélioration de la qualité du service rendu, le développement de compétences spécialisées qui ne sont pas toujours mobilisables à l'échelle communale, ainsi que la capacité des collectivités à répondre de manière plus adaptée et réactive aux besoins du territoire.

En lien avec la construction de l'intercommunalité dijonnaise, engagée dès les années 1960 et historiquement structurée autour des enjeux d'urbanisme, les coopérations entre Dijon métropole et ses communes membres se sont progressivement intensifiées et ont pris des formes variées : mutualisation de services, groupements de commandes, conventions de gestion, mises à disposition de personnel ou encore création de services communs.

Ainsi, dès 2010, une politique de mutualisation progressive a été engagée entre la Métropole, la Ville de Dijon et son CCAS, aboutissant en 2017 à la création d'un premier service commun de la direction générale et à la mise en place d'un dispositif aujourd'hui fortement intégré.

Le premier schéma de mutualisation, élaboré par le Comité de pilotage des maires et adopté en 2018, a permis de formaliser la création des premiers services communs et de structurer les coopérations opérationnelles déjà engagées entre Dijon métropole et ses communes membres. Le second schéma, adopté en 2021, est venu prolonger cette dynamique, tout en l'adaptant aux priorités du mandat.

Depuis 2017, 39 services communs ont ainsi été créés entre la Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole, impliquant le transfert à la Métropole de 575 postes de la Ville de Dijon, de 4 postes du CCAS et de 15 postes issus des autres communes.

Certains de ces services ont été ouverts aux communes et l'ensemble des communes membres adhèrent aujourd'hui aux services communs du droit des sols, du système d'information géographique, de la centrale d'achat et du règlement local de publicité intercommunal (créé en 2022), dont la prise en charge financière est assurée directement par la Métropole.

D'autres services communs ont également été ouverts aux communes qui peuvent librement adhérer en fonction de leurs besoins, leur contribution étant prélevée sur l'attribution de compensation. Il s'agit du service commun du numérique, de la commande publique, des assurances et des affaires juridiques.

À ce jour, 19 communes sur les 23 adhèrent à au moins un service commun proposé et, parmi elles, 40 % ont fait le choix d'adhérer à l'ensemble des services disponibles. Certaines communes ont également étendu cette démarche à leur centre communal d'action sociale (CCAS). Enfin, le périmètre de la centrale d'achat s'est élargi en 2023 à plusieurs établissements publics (Crédit municipal, Office du tourisme, EPFL, EPCAPA, La Vapeur et l'Opéra).

Au niveau opérationnel, les communes adhérentes se déclarent satisfaites des dispositifs mis en place, tant en termes de qualité des échanges avec les services que de l'expertise apportée. Ces coopérations contribuent au bon fonctionnement des services communaux, sécurisent les systèmes numériques et les procédures, et génèrent par ailleurs des économies substantielles.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, aux délibérations précédemment adoptées et aux conventions signées avec les communes adhérentes aux services

communs, le schéma de mutualisation et les dispositifs contractuels produisent leurs effets jusqu'à l'adoption du schéma de mutualisation suivant.

Je vous propose par conséquent de réaffirmer notre intérêt pour les coopérations entre les collectivités et établissements de Dijon métropole et de relancer les travaux du Comité de pilotage des maires en vue d'élaborer un nouveau schéma de mutualisation. Ce COPIL sera animé par la Vice-Présidente en charge des coopérations entre les communes et de la mutualisation.

Au-delà de la reconduction des actions déjà engagées depuis 2018, et la mutualisation entre la Ville, son CCAS et la Métropole apparaissant désormais largement aboutie, ce nouveau schéma pourrait être recentré sur les coopérations territoriales.

Les réflexions des maires pourraient ainsi s'orienter vers les enjeux du Plan Climat et biodiversité (énergie, biodiversité, adaptation au changement climatique...) ainsi que vers les impératifs de rationalisation des dépenses publiques, notamment en matière d'équipements publics.

Enfin, toutes les formes de coopération, qu'elles soient horizontales ou verticales, auront vocation à être examinées dès lors qu'elles contribuent à l'intérêt général et à renforcer l'action collective au service d'un territoire toujours plus solidaire et efficace.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de se prononcer sur la présente déclaration d'intention.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	